

LE GUI DANS LE CANTON DE FOUESNANT

Il est certain que les observations faites de la ligne de chemin de fer Paris-Quimper montrent la grande abondance du Gui autour de Redon et dans tout le Morbihan et sa brusque raréfaction après Quimperlé à la hauteur de Mellac. Venant de Vannes ou de Lorient par la route, le voyageur a la même impression : le Gui abonde jusqu'aux portes de Quimperlé et ne se voit pratiquement plus jusqu'à Quimper.

On est donc assez surpris, quand on quitte cette ville en direction de Fouesnant, de rencontrer le Gui partout où se trouvent ses hôtes habituels : peupliers, pommiers et robiniers. Parmi bien d'autres il faut citer la station de Kérustum, dans les peupliers du Centre Ménager Rural, et quatre kilomètres plus loin, à Menez-Bily, face au chemin conduisant au château de Toulven, une station plus importante encore, également sur peupliers.

Au Moulin-du-Pont, on pénètre dans le canton de Fouesnant. Le Gui est abondant dans chacune des sept communes de ce canton, avec peut-être une densité particulière à Fouesnant (Malabry, Rosambars, Rospiec, Cap-Coz), Pleuven (Kervennos, Creac'h-Kêta) et Saint-Evarzec (alentours du bourg).

Toutefois, sur le bord de la mer, la situation n'est pas la même dans la partie du littoral exposée aux vents du Sud-Ouest et celle qui est orientée vers l'Est (Baie de La Forêt). Dans la zone côtière située entre Bénodet et Beg-Meil, le Gui manque ou se développe mal. On le retrouve au contraire dans les vergers abrités de Beg-Meil, puis tout le long de la côte entre cette pointe et La Forêt-Fouesnant. On peut le voir dans les robiniers du parc de Lanros, à quelques mètres de la cale, dans les peupliers voisinant la Colonie de Vacances de l'Amicale Laïque du Grand Quimper, dans ceux du parc de Ker-ar-Gwez et surtout dans les peupliers entourant le marais du Lorc'h, au Cap-Coz. Cette dernière station, sans doute la plus importante du canton, est à moins de cent mètres de la plage. Enfin, tout au fond de la baie, le Gui est commun dans les vergers de Coatveilmour, de Ponterrec et de Kermoor.

Ces observations, très superficielles et faites bien souvent de la route, montrent la grande abondance du Gui dans le sud-ouest de Quimper. Elles n'ont pas permis de trouver d'autres hôtes que le pommier, le peuplier, le robinier et le tilleul (Rospiec).

L. MARSILLE.

NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES REJETS D'HYDROCARBURES A LA MER

Dans l'esprit de la rubrique ouverte dans le N° 19 de « Penn ar Bed », nous venons au dossier les pièces suivantes :

1. Il y a quelque temps, l'occasion nous a été donnée de nous entretenir avec un Administrateur de l'Inscription Maritime, très informé des multiples aspects de la pollution des eaux par les rejets d'hydrocarbures. Voici ce que nous avons retenu de cette conversation.

« Outre les rejets massifs de déchets par les pétroliers, il faut considérer ceux des cargos ordinaires et des navires de pêche eux-mêmes : problème distinct, mais conjoint. Il ne faut pas perdre de vue que les égouttures, trop-pleins de ballast, fuites diverses, déchets, etc., se déversent sous le compartiment des machines, dans la « cale machine », que cette cale doit être vidée régulièrement à la mer, en raison des graves risques d'explosion et d'incendie que ces déchets font courir aux navires. Cette source de pollution est loin d'être négligeable ; elle est peut-être aussi importante que celle due aux pétroliers.

Ici, deux solutions sont à retenir :

1. Installation et *emploi effectif* d'épurateurs à combustibles liquides permettant de débarrasser ces derniers des déchets et de l'eau qui les souillent. Le rejet à la mer des résidus, dont la teneur en hydrocarbures est alors négligeable, n'offre plus d'inconvénients. On peut utiliser le combustible ainsi récupéré ; de telles installations sont donc payantes pour leur propriétaire, à condition qu'elles soient rationnellement exploitées. Ajoutons que de nombreux navires modernes en sont pourvus. Mais s'en servent-ils ?... et dans quelles conditions ?

2. Affectation d'un ballast distinct au stockage des déchets d'hydrocarbures souillés.

Ce ballast serait vidé au large ou mieux, pompé au port par des entreprises spécialisées. Des expériences récentes montrent qu'une telle organisation, généralisée, peut être industriellement rentable, les résidus récupérés étant à nouveau épurés ou raffinés et remis dans le circuit commercial ; il ne faut pas oublier, en effet, que ces déchets sont plus purs que n'importe quel « crude oil » ou pétrole brut. Ce ballast est prévu sur tous les navires neufs. »

II. Dans une note précédente (P.A.B. N° 19), nous avons omis de signaler que dans le cadre des accords de la Convention Internationale de Londres, les pays signataires imposaient à leurs navires marchands la tenue d'un document dit « Registre des hydrocarbures », signé personnellement par le capitaine et présenté annuellement à un Administrateur de l'Inscription Maritime. Ce registre précise où, à quelles dates et dans quelles conditions, des rejets d'hydrocarbures ont été effectués. Certes, le principe est bon, mais devrait s'assortir d'un contrôle efficace dont les modalités restent à étudier, ce qui revient à dire : « Comment exercer une surveillance effective sur les navires ? ».

O. LE FAUCHEUX.

ACTIVITÉS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES CERCLES GÉOGRAPHIQUE ET NATURALISTE DU FINISTÈRE ET DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE

ROSTRENEN (Côtes-du-Nord), 28 MAI 1961

Après la première partie de l'excursion dont il est rendu compte par ailleurs, les participants au nombre d'une trentaine se retrouvent à l'« Hôtel de France » à Rostrenen où un excellent repas leur est servi. A l'issue de ce déjeuner, le Président des Cercles, M. Marcel GAUTIER, prend la parole pour faire le point depuis la précédente Assemblée Générale. Après discussion, les conseils et bureaux des Cercles sont renouvelés ; on trouvera plus loin le résultat de ces votes.

Puis le Pr Pierre MAILLET qui préside l'Assemblée Générale de la « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne » expose le travail accompli depuis un an et fait approuver divers projets de réserves et de parcs naturels, une légère modification aux statuts, le remplacement d'un membre du conseil et la formation, dans chacun des départements bretons, d'un corps de délégués de la Société ayant la faculté d'élire un bureau ; cette dernière mesure vise à intensifier l'activité des sections départementales. Quelques nominations de délégués sont approuvées sur-le-champ, les autres le seront aux prochaines assemblées (1). Que les Naturalistes s'intéressant à la protection de la Nature et disposant d'un peu de temps veuillent donc bien se faire connaître dès que possible. Enfin, un programme d'amélioration de la Réserve du Cap-Sizun est présenté, mais sa réalisation est évidemment subordonnée à l'octroi de crédits exceptionnels qui seront sollicités pour 1962.

Après les allocutions des Présidents et les discussions qui suivent, la parole est donnée au Secrétaire Général-Trésorier qui présente un long rapport sur l'évolution de la Société et la répartition géographique des membres. En trois ans, la Société a presque triplé ses effectifs, puisque de 400 le nombre des membres est passé à 1.100 (2). Pour résorber les légers déficits, un nouvel effort de propagande est cependant nécessaire. A cet effet, des prospectus avec bulletin de souscription sont distribués à tous

(1) Les noms de ces délégués seront publiés ultérieurement.

(2) Au 1^{er} Octobre, malgré les radiations et quelques démissions, le chiffre de 1.200 est largement dépassé.